



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

15/12/2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBÉ
justine.fontaine@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34 - 06 38 64 16 36
www.sioca.fr

Comité Syndical du 15 décembre 2020

Contribution exceptionnelle des Communautés Communes au financement du SIOCA
pour le déploiement du MOS à l'échelle de l'ouest Cornouaille

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 décembre 2020

Date de la convocation
10 décembre 2020

L'an 2020 et le 15 décembre à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle communautaire de Douarnenez, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
10 décembre 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME FLORENCE CROM, M. PATRICK TANGUY, M. PHILIPPE AUDURIER, MME JOCELYNE POITEVIN ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARC'H, MME JOSIANE KERLOCH ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MME DANIELLE BOURHIS, M. JEAN-CLAUDE DUPRE, M. YANNICK LE MOIGNE, M. BRUNO JULLIEN, M. JEAN-EDERN AUBREE ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires+suppléants) : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : / ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. DANIEL LE PRAT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : / ;

Absents excusés : M. STEPHANE LE DOARE, MME CHRISTINE ZAMUNER, MME ANGELIQUE AUGRAIN, MME JULIE MANNEVEAU, M. CHRISTIAN LOUSSOUARN, EMMANUELLE RASSENEUR ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Jean-Edern AUBREE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Contribution exceptionnelle des Communautés de Communes au financement du SIOCA

La Présidente rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) fédère quatre Communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Le SIOCA fait le constat qu'aujourd'hui aucun outil ne permet de répondre précisément à la question de la consommation foncière et à celle du renouvellement urbain dans les opérations d'aménagement. La limitation de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, traduite dans le projet de SRADDET de la région Bretagne, suit la trajectoire nationale visant le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2040. Cette question fait aujourd'hui largement débat au sein des collectivités bretonnes et implique un suivi précis, périodique et partagé à l'échelle régionale de l'occupation des sols.

A l'échelle de l'ouest Cornouaille, le déploiement du MOS s'inscrit dans l'objectif de rendre cohérent les politiques locales en matière de foncier, et s'avère utile dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du SCOT ouest Cornouaille.

L'objectif est de disposer d'un outil commun et partagé à l'échelle bretonne, cornouaillaise et ouest Cornouaillaise, ce qui permettra de renforcer la sécurité juridique des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLH) tout en garantissant une méthode d'analyse des consommations foncières harmonisée.

La plus-value du MOS pour le territoire :

- **Un outil d'aménagement et d'aide à la décision :**
 - Se donner les moyens d'observer l'évolution du territoire ;
 - Mesurer et analyser ses mutations ;
 - Planifier les politiques publiques d'aménagement urbain et de protection de l'environnement ;
- **Une opportunité pour :**
 - Répondre aux grands enjeux de l'aménagement tout en protégeant l'environnement : Zéro Artificialisation nette, objectif de zéro consommation foncière du SRADDET à l'horizon 2040 ;
 - Savoir où construire les nouveaux logements ;
 - Déterminer les secteurs à densifier ;
 - Protéger plus finement les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue.
- **Disposer d'un outil commun pour les documents de planification :**
 - Une même méthode pour l'ensemble des PLU ;
 - Une plus grande cohérence à l'échelle du SCoT ;
 - Facilité pour évaluer l'atteinte des objectifs du SCoT, des PLU et du PLH ;
 - Un outil pour l'optimisation du foncier économique

Une contribution de la collectivité est demandée sur la base de la clé de répartition validée par le comité qui prend en compte à 50% la superficie et la population DGF des Communautés de communes de l'ouest Cornouaille.

Le SIOCA, via cette délibération, sollicite une contribution exceptionnelle selon la clé de répartition ci-dessous auprès de chacune des quatre Communauté de Communes pour couvrir le déploiement du MOS sur le territoire de l'ouest Cornouaille

La participation financière des collectivités est répartie de la manière suivante :

Nom de la Collectivité	Montant de la subvention
Douarnenez Communauté	2811
CC Cap-Sizun Pointe du Raz	3572
CC Haut Pays Bigouden	4083
CC Pays Bigouden Sud	5478
TOTAL	15 944 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **de valider** le projet de déploiement du MOS à l'échelle de l'ouest Cornouaille ;
- **de valider** la clé de répartition de la contribution des EPCI ci-dessus ;
- **de solliciter** pour l'année 2021, une contribution exceptionnelle auprès de chacune des quatre Communauté de Communes pour couvrir le coût de déploiement du MOS à l'échelle de l'ouest Cornouaille.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM

